

DEL_20250925_12

EXTRAIT DU REGISTRE

Séance du 25 Septembre 2025



Département
LOIRE-
ATLANTIQUE

Arrondissement
SAINT NAZAIRE

Centre Communal
d'Action Sociale de
TRIGNAC

**DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE DE TRIGNAC**

L'an deux mille-vingt-cinq, le-vingt-cinq septembre,
Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de TRIGNAC s'est réuni au 36 rue Léo Lagrange, salle des Roseaux (Bâtiment ESCALE) de TRIGNAC à 17 h 00 sous la présidence de Monsieur AUFORT Claude et après convocations régulièrement faites à domicile.

Etaient présents : Claude AUFORT, Laurence FREMINET, Stéphanie BURNEL, Eric MEIGNEN, Christian AUCLAIR, Solène MERABET

Etaient excusés : Dominique MAHE-Vince, Nicolas PALLIER, Germaine GLOTIN-GALLEN, Raphaël MOUNIER

Etaient absents : David PELON

:

Convocation	Le 15 septembre 2025
Nombre d'Administrateurs :	
En exercice	11
Convoqués	11
Présents :	6
Excusés :	4
Absents	1
Procurations :	2
Votants :	8

Les membres ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :

Secrétaire de Séance :

Mme DANET Amélie, responsable du CCAS

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article R 315-23-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Organisation des festivités de Noël : Choix du colis des aînés

Madame FREMINET Laurence, Vice-présidente du CCAS

Conformément à la tradition, le CCAS offre aux aînés de la commune âgés de plus de 70 ans le choix entre :

- Un colis gourmand remis en décembre ;
- Un repas convivial avec animation musicale, prévu le samedi 10 janvier 2026 à partir de 12h au Gymnase G. Frédet

La remise des colis aura lieu le jeudi 11 décembre 2025 de 14h à 18h30, accompagnée d'un temps de convivialité. Une livraison à domicile par des élus ou bénévoles est prévue à partir de cette date pour les personnes âgées de plus de 87 ans.

Vu la délibération N°DEL_20250626_10 fixant l'organisation du repas des aînés et du prestataire musical ;

Considérant la nécessité de procéder au choix du prestataire pour les colis de fin d'année 2025 ;

Vu les offres commerciales reçues de trois prestataires, analysées selon les critères suivants :

- Provenance des produits ;
- Rapport qualité/prix ;
- Grammage ;
- Packaging ;

Prestataire	Formule Individuelle Nombre de Produits / Prix	Formule Duo
Paul Laredy	10 produits 20€	10 produits 30€
Fleurons de Lomagne	8 produits 20€	8 produits 30€
Helfrich	9 produits 20€	9 produits 27.90€

Considérant que les prestataires ont transmis des échantillons de colis, testés par le comité des usagers réuni le 11 septembre 2025,

Considérant que ce comité a émis une préférence pour le prestataire Paul Laredy

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Entendu son rapporteur en son exposé,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

Voix	8
Pour	8
Contre	0
Abstention	0

Article 1 : D'approuver l'organisation des manifestations à destination des aînés de Trignac comme décrites ci-dessus.

Article 2 : De retenir le prestataire **Paul Laredy** pour la fourniture des colis gourmands de fin d'année 2025,

Article 3 : De préciser que les crédits nécessaires sont inscrits au :

- Budget Primitif 2025 – Chapitre 011 – Article 6232 (Achats – fêtes et cérémonies).

Article 4 : D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à engager les dépenses nécessaires pour l'organisation de cette action en faveur des aînés.

Annexe à la délibération : Tableau comparatif prestataires

Pour Extrait conforme

Laurence FREMINET
 Vice-Présidente du CCAS

